Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260929-DE_84_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : LE FUR BASLÉ Frédérique, LAUNAY Jean-Dominique,

Pouvoir : LE FUR BASLÉ Frédérique à PATRIZI Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique à ROMÉ Cyril.

Secrétaire de séance : TOUFFET Marlène

OBJET D_84_2026 : SDE35 : RAPPORT D'ACTIVITES 2025

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.
Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er mars 2010, le SDE 35, syndicat de communes à vocation unique, est l'autorité concédante du service public de distribution d'énergie électrique pour les 353 communes d'Ille et Vilaine.
Le SDE concède à ENEDIS la gestion courante du service public de distribution publique d'énergie électrique.
Le contrôle du concessionnaire par le SDE 35, repose à la fois sur un contrôle en continu par les agents, et un contrôle périodique réalisé à partir des données et des informations transmises par le concessionnaire.
Le Conseil Municipal en prend acte.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Marlène TOUFFET

Le Maire,

Loïc LEBRET